

Pas à pas, ce que vous devez faire avant le 1^{er} octobre

La dématérialisation va bousculer les habitudes en propulsant la commande publique dans l'ère du 3.0. Données essentielles, e-Dume, profil d'acheteur, signature électronique: décryptage en quatre points clés.

Dans six mois, la dématérialisation va s'imposer à toutes les étapes de la passation des marchés. En pratique, tout change au-dessus du seuil de 25 000 euros: plus d'offre papier pour les entreprises, des échanges 100% numériques tout au long de la procédure, la généralisation de la signature électronique et l'obligation, pour l'acheteur, d'accepter le e-Dume et de publier les données essentielles des marchés.

01 Le profil d'acheteur: l'outil indispensable

Clés de voûte du «tout démat'», des plateformes sécurisées accessibles en ligne centralisent tous les outils nécessaires à la dématérialisation de la procédure de marché. Elles sont fournies par des éditeurs informatiques spécialisés qui proposent à leurs clients, Etat et collectivités, des formules d'abonnement ou d'achat à l'unité quand ils passent peu de marchés dans l'année. Les acheteurs peuvent aussi choisir des solutions mutualisées en adhérant à un groupement d'intérêt public ou à un syndicat mixte, comme e-Bourgogne-Franche-Comté, Mégalis Bretagne ou Maximilien en Ile-de-France.

Jusqu'à présent, les profils d'acheteur n'étaient obligatoires que pour mettre en ligne les documents de la consultation au-dessus de 90 000 euros et, le cas échéant, réceptionner les offres des candidats (hormis les marchés informatiques de plus de 90 000 euros déjà soumis à l'obli-

TÉMOIGNAGE

«Avec le numérique, on travaille plus intelligemment»



ANTHONY PATHERON, directeur de la commande publique durable de la CA dracénoise (23 communes, 107 500 hab.)

«Le "tout démat'" suscite beaucoup de préjugés. A tort... A Draguignan, nous nous y sommes mis à partir de la fin 2014 et avons été parmi les premiers à candidater à l'expérimentation du MPS. Bien sûr, nous avons dû nous réorganiser, adapter les postes informatiques et former les agents. Mais, dès le début, nous avons eu d'excellents retours. Nos équipes, qui traitent 60 à 80 marchés de plus de 25 000 euros chaque année, ont gagné en réactivité. On travaille plus vite, plus intelligemment.

Avant, on laissait souvent traîner les courriers des entreprises, maintenant on répond dans la demi-journée aux mails. Autre avantage, le technicien peut démarrer son analyse dès la clôture des offres, alors qu'avant on passait des heures à la photocopieuse à dupliquer des piles de papier. Aujourd'hui, ces tâches sans valeur ajoutée ont disparu, ce qui nous permet de nous concentrer davantage sur la culture de l'achat, sa substance. Les agents sont en outre ravis d'avoir pu sortir de leur bureau les trois armoires qui l'encombraient. Plutôt que d'entreposer des milliers de plis qu'il faut ensuite descendre aux archives, on réfléchit à organiser un coin café et canapé. C'est nettement plus convivial!»

gation de réponse en ligne). Au 1^{er} octobre, dès 25 000 euros, les entreprises devront impérativement candidater et déposer leur offre en ligne par les profils d'acheteur. Ceux-ci devront, en outre, permettre de gérer tous les autres échanges relatifs à la consultation - questions, négociation, attribution, etc. -, là aussi afin d'assurer une parfaite traçabilité.

Pour les opérateurs économiques, c'est la garantie d'une sécurité totale des procédures (aucune possibilité de fraude: tout sera enregistré, horodaté...) et d'un gain de temps qui leur permettra de peaufiner leur offre. Mais si l'on veut que tout fonctionne, il faut que l'ensemble des outils informatiques sachent «se parler», insiste Vincent Vedere, responsable de la commande publique dans le département du Loiret. «S'il y a des mises à jour ou que l'on change de prestataire, cela peut avoir des effets en cascade et remettre en question la pérennité du processus.» Les éditeurs, comme Atexo ou Achatpublic.com (Groupe Moniteur), l'ont bien compris et se mobilisent pour éviter les bugs et actualiser les plateformes afin que tout le monde puisse être fin prêt le 1^{er} octobre.

02 La signature électronique: un cap difficile

C'est une étape qui donne des sueurs froides aux services «marchés» et aux entreprises, y compris dans des collectivités déjà très engagées sur le sujet, comme Poitiers qui s'y est mis l'an dernier seulement, après avoir été pionnière

Centre - Val de Loire 2,6 millions d'hab.



LAURENT MANDART, chargé de mission «marchés publics»

Trois ans d'efforts pour une dématérialisation encore incomplète

Engagé en 2015, le processus de dématérialisation des marchés publics en région Centre-Val de Loire n'est toujours pas achevé. Premier écueil, il a dû vaincre de vives réticences en interne. «La grande appréhension, c'était que les entreprises ne répondent plus aux consultations», explique Laurent Mandart, chargé de mission «marchés publics». Pour lever les doutes, la réponse électronique a été imposée par pallier, avant d'être généralisée en avril 2016, hormis les concours de maîtrise d'œuvre. «Finalement, tout s'est bien passé, on n'a eu aucune consultation infructueuse, ni aucun contentieux», ajoute-t-il. En revanche, les problèmes de logiciels, notamment de compatibilité, n'ont pas

manqué, au point que la région s'est résolue à changer de fournisseur de place de marché. Elle a choisi AWS, qui est également le prestataire de la centrale d'achats régionale et départementale. Les difficultés ont été réglées sans pour autant que le numérique s'impose partout. Le MPS (marché public simplifié), par exemple, n'est pas utilisé; la GED n'est pas déployée pour les marchés et la collectivité bloque sur la signature électronique. «C'est la brique qui nous manque, nous n'obligerons donc les entreprises à signer électroniquement qu'une fois que nous aurons nous-mêmes cet outil.»

Contact
Laurent Mandart, 02.38.70.30.30.

sur le MPS dès 2014. «Il faut bien avouer que cela fait peur à tout le monde», concède Sylvie Dupoirier, directrice des achats de la ville et du Grand Poitiers (40 communes, 192 000 hab.). Même constat du côté du syndicat mixte Mégalis Bretagne, qui aide ses adhérents à se préparer à la dématérialisation. «C'est sur ce point que l'on a le plus d'appels, car cela introduit un élément de technicité là où il n'y en avait pas», précise Muriel Chabert, directrice du département «modernisation des administrations et services numériques».

La signature se heurte en effet à certains obstacles. Au plan de l'organisation, il faut remettre à plat les circuits de validation et les délégations. Au plan technique, il s'agit d'acquiescer un certificat de signature qui valide l'identité du signataire et s'obtient auprès d'un fournisseur agréé après contrôle en face-à-face, sous forme de clé sécurisée ou de carte à puce. Le coût approche les 100 euros, et il faut parfois plusieurs semaines pour le recevoir.

Autre source de complexité, les différents niveaux de sécurité possibles. Le RGS «deux étoiles» est le plus souvent recommandé. Mais, à Poitiers par exemple, les élus se contentent d'un RGS «une étoile» qui leur permet de signer avec un simple code pin depuis leur smartphone, sans avoir à insérer une clé ou une carte.

Il convient ensuite de choisir l'outil de signature, de décider si l'on opte pour un parapheur, de s'initier à divers formats plus ou moins barbares - Pades, Cades, Xades -, intégrés ou non au document. «Il ne faut pas se leurrer, la signature électronique, c'est lourd», résume Alexis Boudard, directeur du programme «DCANT». Conséquence, il n'est pas rare de voir les collectivités territoriales rematérialiser les offres au stade de l'attribution et revenir vers l'entreprise pour qu'elle signe manuellement le document alors que tout le reste de la procédure avait été dématérialisé. «Il va vraiment falloir vul-

817
millions d'euros
d'économie

Selon la DAJ, la dématérialisation des marchés publics devrait permettre d'économiser 117 millions d'euros sur l'impression de courriers, dont 84 millions pour les seules entreprises, et un peu moins de 5 millions sur l'archivage. Quant à la facturation électronique, dont la généralisation est prévue en 2020, le gain serait encore plus conséquent, de l'ordre de 700 millions d'euros, dont 335 millions pour les entreprises.

03 Le e-Dume: une formule en gestation
«Effrayant» «usine à gaz», «complexe»: personne n'a de mots assez durs pour stigmatiser le Dume, qui reste LE sujet qui fâche. Actuellement, il s'agit d'un formulaire type de treize pages, téléchargeable sur le site de la Commission européenne, que l'entreprise peut utiliser pour candidater à un marché public à la place des formulaires français DC1 et DC2. Mais il est tellement long et compliqué à remplir qu'il décourage tout le monde. Pour le rendre plus accessible, les services de l'Etat planchent sur un Dume électronique, qui - c'est juré - sera «beaucoup plus simple» que la version PDF précédente.

L'idée consiste à reprendre les fonctionnalités du MPS, avec un formulaire prérempli, où l'acheteur comme l'entreprise n'auraient que quelques cases à compléter. ☺

●○ Un certain nombre d'attestations fiscales et sociales seront récupérées automatiquement à partir du seul numéro de Siret de l'opérateur économique, ainsi que sa taille ou son chiffre d'affaires. «On pousse en ce sens, car un retour en arrière serait désastreux», prévient Thomas Dubois, chargé de mission «promotion des services numériques» au sein de Mégalis Bretagne.

Sa mise au point se fait dans l'urgence, sous la houlette de l'Aife. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 15 janvier et un e-Dume doit sortir au 1^{er} avril. «Personne n'est serein et on a tous une grosse pression», confie Sylvie Dupoirier, qui participe aux réunions de travail à Paris. Une phase de test est prévue pour six mois, avec cinq éditeurs et une quinzaine de leurs clients, acheteurs de toutes tailles, qui vont inviter les entreprises candidates à un marché à utiliser le e-Dume.

D'autres volontaires pourront, s'ils le souhaitent, expérimenter, eux aussi, la solution par le biais d'un accès sur Chorus pro, le portail officiel de facturation électronique. Le déploiement général est prévu le 1^{er} octobre, mais les acheteurs seront tenus d'accepter le e-Dume dès le début de la phase de rodage, le 1^{er} avril.

Vu les résultats peu encourageants du MPS au plan national, ils vont devoir se montrer très persuasifs s'ils veulent que les entreprises l'utilisent massivement, comme l'espère la DAJ, laquelle souhaite, à terme, en faire le modèle unique de candidature à un marché public. Toutefois, tant qu'il n'aura pas fait ses preuves, son usage restera facultatif.

04 Les données essentielles : la transparence affichée

L'exigence de publication des données essentielles des marchés introduit l'open data dans la commande publique pour tous les

TÉMOIGNAGE

«C'est plus simple... quand tout fonctionne!»



AUDREY CARME, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme à Saint-Ay (3 300 hab., Loiret)

«J'utilise une plateforme à laquelle la commune est abonnée à l'année. C'est plus simple... quand tout fonctionne correctement! Je me suis, par exemple, retrouvée récemment dans l'impossibilité de télécharger les plis d'une consultation pour un marché de travaux, dont le délai expirait à midi. J'étais dans l'urgence, la commission d'appel d'offres se réunissait le même jour à 14 heures. Grâce à la hotline de notre prestataire, heureusement toujours très réactif, j'ai pu résoudre le problème et présenter les dossiers dans les temps, en vidéoprojection, à mes élus. Ils apprécient et se sont acclimatés sans difficulté au numérique. La dématérialisation réduit fortement l'utilisation de papier.

Mais des progrès restent à faire, en particulier sur la signature électronique. Ma collègue s'en sert déjà pour le contrôle de légalité, il faudrait maintenant l'introduire dans la procédure de marché.»

marchés supérieurs à 25000 euros. Dans les deux mois qui suivent la notification ou la modification d'un contrat, les acheteurs devront publier un certain nombre d'éléments encadrés par un arrêté du 14 avril 2017, comme le nom du marché, sa nature, son objet, la procédure, le lieu d'exécution, le montant, la durée, etc., qui devront rester accessibles durant cinq ans. En sont exclus toutes les données à caractère personnel, et tout élément qui pourrait porter atteinte au secret industriel et commercial.

Ce flux de données essentielles a vocation à être mis à disposition soit sur le profil de l'acheteur, soit sur toute autre plateforme de mutualisation existante, en local ou au niveau national, comme «data.gouv.fr.» Les acheteurs mais aussi les entreprises devraient y gagner, grâce à une meilleure connaissance de la commande publique, «contrairement à l'idée

qu'il faudrait s'en méfier», relève Schéhérazade Abboub, au sein du cabinet Parme avocats.

Pour que ces données puissent être exploitées «de façon industrielle», il faut qu'elles soient standardisées, c'est-à-dire «structurées» dans des formats internationaux (XML ou JSON). Une expérimentation a été lancée avec la région Bretagne, en vue d'une réception des premières données en mai-juin.

Au 1^{er} octobre, ce sont tous les acheteurs qui devront se soumettre à cette obligation. Beaucoup s'en inquiètent. «On a tous les jours une question d'un client sur ce sujet», relève-t-on chez Achatpublic.com. Mais, en pratique, cela ne devrait guère poser de difficultés techniques, puisqu'elles devraient être générées par la plateforme de marché à partir de l'avis d'attribution, l'objectif étant que l'acheteur ait le moins d'éléments possibles à ressaisir. ●

Une GED, pour être plus efficace

Pour simplifier le suivi des documents, il est recommandé d'adopter une gestion électronique de documents (GED). Ce système permet notamment de normaliser le nommage des fichiers afin d'optimiser la recherche des documents. Viendra ensuite l'étape de l'archivage électronique, une phase complexe, qui, selon les experts, mettra encore du temps à s'imposer dans les administrations.